

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 54 (1992)
Heft: 12

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le b a b a de l'ordinateur

En agriculture, un ordinateur de capacité moyenne ouvre un créneau de marché bienvenu surtout dans la branche informatique si dépendante des mouvements conjoncturels.

La situation actuelle présente quelque analogie avec les années soixante: quand la mécanisation fait son apparition, la jeune génération a tôt fait d'assimiler les nouveautés tandis que les aînés peinent ... Il y a quatre ans, j'ai moi-même osé le pas de l'informatique en prenant un premier cours au centre ASETA de Riniken.

Si la puissance d'un tracteur se mesure en CV ou en kW, pour un ordinateur, resp. pour le système d'exploitation la puissance est caractérisée par la rapidité du processeur et la capacité de mémoire. Il y a quelques années un AT (série d'ordinateurs compatibles avec IBM) était considéré comme très performant. Les modèles 80286 arrivent alors sur le marché. Maintenant, nous

en sommes déjà au 80486, financièrement avantageux pour un domaine agricole. La cadence donnée en mégahertz (MHz) sert à mesurer la rapidité du processeur. Aujourd'hui, on trouve sur le marché des appareils de 6 à 50 MHz. Une capacité de mémoire de 640 kilobyte dans la mémoire centrale suffit amplement. Entretemps, une capacité de 4 mégabyte pour la mémoire vive est la norme.

Le carnet de notes de l'ordinateur est le disque dur dont on requiert actuellement une capacité de 80 mégabyte et plus. Les différences de prix entre les diverses puissances du système d'exploitation sont plutôt minimes. Par contre, les programmes «Windows» nécessitent un processeur de grande puissance.

Même si l'on ne parle pas beaucoup du clavier, de la souris et de l'écran, ils font partie intégrante du système de communication avec l'ordinateur. A ces appareils s'ajoute en général une imprimante qui mettra sur papier les résultats traités. Les imprimantes à aiguilles sont le meilleur marché. Et si l'on attache de l'importance à la qualité de

l'écriture, on choisira une imprimante à 24 aiguilles. Très recommandées et bon marché: les imprimantes à jet d'encre.

Le **logiciel**, qui est la partie intellectuelle du PC, rend possible la communication avec l'ordinateur et le traitement des données internes et externes. Le système d'exploitation est à l'ordinateur ce que la transmission est au tracteur. Pour les tâches agricoles, on utilisera en général une version de la série MS-DOS que l'on peut compléter par un grand nombre de programmes d'application destinés aux secteurs les plus divers:

- programme de comptabilité
- traitement de texte
- calculation de barême
- cartothèque
- programme d'affouragement, etc
- paquet de programmes
- logiciels pour les loisirs

Souvent l'appétit vient en mangeant et c'est devant l'écran que l'on apprend à manier les programmes qui tôt ou tard, grâce à un traitement de données adéquat, simplifiera les tâches administratives.

H.U. Fehlmann, ASETA

Actualités

Primes de responsabilité civile

Une bonne nouvelle!

Comme on le sait le recours de l'ASETA concernant les primes de l'assurance responsabilité civile pour les véhicules agricoles à moteur est toujours en suspens à Lausanne.

Récemment, l'Office fédéral des assurances privée (OFAP) a fixé les tarifs des primes RC pour les véhicules à moteur. Malgré les recommandations contraires du préposé à la surveillance des prix, l'OFAP a décidé une augmentation de 3,8% des primes de RC pour voitures de tourisme. En revanche, les primes diminuent en moyenne de 20% pour les motocycles et de 5% pour les véhicules utilitaires.

L'évolution différente des prime s'explique par l'accroissement des coûts relatifs aux dommages des voitures de tourisme qui est supérieur à la diminution du nombre des sinistres. Les mo-

tocycles bénéficient de la régression du nombre des sinistres et des gains de liquidation des dommages intervenus les années précédentes (montant des dommages qui s'est avéré inférieur au budget projeté). Etant donné l'état actuel de la conjoncture, un moindre emploi des véhicules utilitaires a entraîné une réduction des dommages.

De même, les primes des véhicules agricoles ont été abaissées de 5%. L'état actuel de la conjoncture aura-t-il eu une influence sur les courses des tracteurs? De toute façon, cette catégorie de véhicules présente aussi une régression réjouissante du nombre des sinistres. La pression exercée par l'ASETA relative à la hausse massive de ces primes aurait-elle joué un rôle ...

Zw

Tableau 1: tarif des primes 1993 pour les véhicules agricoles à moteur

Véhicules agricoles à moteur

Monoaxe

fr. 56.- (-5,1%)

Autres véhicules agricoles à moteur

(tracteurs, chariots de travail)

fr. 387.- (-4,9%)

Véhicules à moteur à usage mixte

roulant à une vitesse max. de 40 km/h souvent au service de l'agriculture (plaque blanche)

fr. 428.- (-4,9%)

Récolteuses, moissonneuses-batteuses

fr. 305.- (-5,0%)

Tracteurs non agricoles

(avec plaques blanches)

Monoaxes

fr. 194.- (-4,9%)

Autres

fr. 891.50 (-5,0%)

Contrôle anti-pollution

Pas de traitement de faveur pour l'agriculture

Comme on l'a appris, les mesures d'exception requises par l'ASETA à l'Office fédéral de Justice et Police et faites sur la base d'une mise en consultation n'ont pas abouti. De même, la raison évoquée par l'Association, soit le peu d'heures de travail par année des moissonneuses-batteuses, n'a pas trouvé écho auprès de l'OFJP.

Au lieu de cela, les autorités préparent l'introduction de ces contrôles antipollution pour moteur Diesel destinés aux véhicules agricoles de toutes catégories. Les nouvelles prescriptions n'entreront pas en vigueur au 1^{er} janvier 1993 mais dans le courant de l'année. Actuellement, on élaborer les détails et directives qui permettront de passer les tests. Une mise en consultation est en cours auprès des cantons et des organisations pour se prononcer sur les méthodes de mesure des gaz d'échappement et sur le choix des instruments de mesure. C'est en 1994 que tout détenteur de véhicule devra être en possession d'un document attestant ce test.

Pour une installation de contrôle, il faut compter environ fr. 25 000.-. A cela s'ajoute la formation du personnel des ateliers de machines agricoles et la mise à jour d'une documentation complète de ces installations, accompagnée des rapports de contrôles remis par les importateurs et les fabricants. En fait, on s'attend à ce que seules les grandes entreprises de machines agricoles qui disposent du personnel et des moyens financiers nécessaires seront à même de faire passer ces tests. Et à côté de la charge de 15 millions qui pèse sur l'agriculture, il faut compter aussi les longs trajets empruntés par les véhicules pour se rendre sur les lieux de tests.

L'ASETA a mobilisé ses forces et a essayé de s'opposer au contrôle peu efficace et coûteux du dispositif anti-pollution des véhicules à moteur Diesel roulant à moins de 30 km/h. Dans cette affaire, l'Association avait compté de la part des autorités sur une interpréta-

tion différenciée de l'Ordonnance sur la protection de l'air. De même, en rapport avec la mise en consultation sur les méthodes de mesure, l'ASETA a fait part de ses réserves au Conseil fédéral: elle critique la position de la Suisse qui fait cavalier seul dans la question des contrôles anti-pollution (mesures destinées aux véhicules roulant à moins de 30 km/h). Et, dans la lettre adressée au Conseiller fédéral A. Koller, l'ASETA tente encore une fois de faire changer d'avis de l'OFJP.

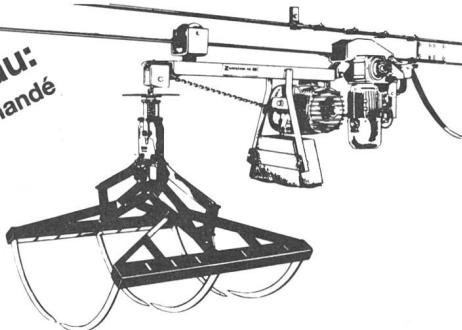
Nouvelle édition de la brochure: «Notre air»

Dans la brochure «Notre air» les spécialistes du Touring Club donnent des informations précises sur les thèmes actuels que sont l'ozone, le smog et l'effet de serre. Le TCS arrive à la conclusion que les émissions et immissions régressent depuis quelques années en Suisse et que la qualité de l'air ne cesse de s'améliorer.

On peut commander gratuitement cette brochure auprès des offices du TCS ou en envoyant une enveloppe affranchie au TCS, Technique et environnement, 6032 Emmen.

Griffe à fourrages – ZUMI-LIFT

nouveau:
télécommandé



Voici la première griffe à fourrages commandée électroniquement pour la préparation du fourrage. Une seule pression sur un bouton et vous transportez le fourrage désiré. Sans changer de place et par simple réglage, vous pouvez choisir 4 postes de chargement sur le tas (sur la meule) et jusqu'à 15 postes de déchargement automatiques. Grâce à un nouveau système d'entraînement, des élévations de 30° (52%) ne posent aucun problème. C'est bien entendu une nouveauté Zumstein!



Zumstein SA
Zuchwil

3315 Bätterkinden Tél. 065/45 35 31

Flavio Cotti à la Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux

Quel montant pour l'économie forestière?

La situation critique dans laquelle se trouve la forêt suisse, suite aux dégâts de l'ouragan «Viviane» et à l'attaque massive de bostryches, préoccupe également le gouvernement. C'est ce qu'a assuré le conseiller fédéral Flavio Cotti aux propriétaires de forêts, lors de la Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux à Genève, conférence présidée par le conseiller d'Etat valaisan Bernard Bornet. La pénurie de fonds publics forcera à l'avenir les entreprises forestières à établir des priorités dans leur activité.

La Confédération désire encourager l'économie forestière mais «la garantie d'une aide à long terme ne peut être donnée» précise Cotti. Depuis des années, plus de la moitié des contributions de la Confédération pour la forêt (en 1992 environ 170 mio de francs) est utilisée pour des mesures contre les dégâts aux forêts et les dangers naturels.

Dans son programme d'assainissement des finances de la Confédération, le Conseil fédéral a, entre autres, proposé de modifier la loi forestière en-

tant en vigueur le 1er janvier 1993; les conséquences seraient une baisse des contributions maximales de la Confédération ainsi que la mise entre parenthèse de l'importante mesure de remaniements parcellaires. Le Conseil des Etats a rejeté en juin les modifications de la loi. La balle est maintenant dans le camp du Conseil national qui devra trancher lors de la session de septembre.

«Les moyens de l'arrêté fédéral sur des mesures extraordinaires pour la conservation de la forêt sont épuisés, mais la Confédération veut remplir son engagement face aux propriétaires de forêts» explique Cotti. Le conseiller fédéral soumettra au Parlement un nouveau cadre de paiement pour l'année à venir, dans lequel sera contenu le montant restant, s'élevant à 50 mio de francs, finançant les travaux réalisés en 1991 et 1992. Le Parlement devra décider de l'importance de ce paiement pour 1993.

Le no 1 dans le domaine des entraînements

L'entreprise Walterscheid, depuis des décennies premier constructeur de transmissions, de limiteurs de couple et de systèmes d'attelage pour tracteurs destinés au génie agricole, a intégré l'usine de construction d'engrenages Kirschau/Sachsen, spécialiste de la construction d'engrenages pour machines agricoles tractées et auto-tractées.

Deux entreprises dont les spécialités sont bien connues, unissent leurs expériences acquises depuis des décennies et peuvent ainsi proposer des systèmes d'entraînement complets sur le marché:

Transmissions, limiteurs de couple et roues libres, systèmes de protection pour transmissions, systèmes d'attelage pour tracteurs, boîtiers renvoi

d'angle standard, boîtes de vitesses, boîtes à portique, boîtes de transfert, boîtes de renversement de marché, engrenages coniques, engrenages coniques et droits, éléments d'engrenage. Cette gamme de produits sera présentée prochainement sur le marché sous la mention «Systèmes d'entraînement adaptés aux performances, en provenance d'un seul et même fabricant». Ces produits seront complétés par une assistance technique (conception, réalisation, application, technique de mesure).

Paul Forrer SA, Zurich

Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances.

Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

ERAG, E.Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12



Pompes à eau pour habitations

Complètement automatisées pour grands ensembles, maisons de vacances, etc. Commande directe à la fabrique, conseil gratuit.

Pompes

jusqu'à 80 atm rel. Pompes submersibles etc.

Abreuvoirs

Divers modèles pour bétail, moutons, chevaux.

Demandez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12